

Commune et associations : quel lien à Moirans ?

Les associations trouvent dans les communes un partenaire idéal pour pérenniser leurs actions sur le long terme au service des citoyens. Inversement, les communes s'appuient sur le savoir faire des associations pour dynamiser la vie locale et se rapprocher de leurs citoyens. A travers leurs différents champs d'actions, tels que les loisirs, sport ou culture, l'éducation, la défense des intérêts, le social et la solidarité... chacune y trouve généralement son compte pour le bénéfice des habitants.

Les communes devraient entretenir avec les associations des relations saines et sereines. Elles ont besoin d'elles dans des domaines qu'elles ne pourraient pas gérer sans leur savoir-faire reconnu. Du fait de leur proximité avec les citoyens, elles sont souvent les plus à même d'identifier leurs besoins. A Moirans, environ 83 associations œuvrent pour plus d'1/3 dans le domaine sportif.

L'existence et la pérennité d'une association dépend du soutien communal. Pourtant rien ne contraint une commune à apporter ou à renouveler une subvention.

Des choix politiques mettent parfois en péril un équilibre fragile. Les communes peuvent établir des critères et des priorités permettant de motiver des choix. Toutefois, il est interdit pour une collectivité de bafouer le principe d'égalité entre les associations.

A Moirans, des critères ont été évoqués ou définis mais souffrent souvent d'exceptions. Pour un partenariat efficace sans ingérence, il aurait été plus transparent d'établir une charte de la vie associative rappelant l'intérêt général et regroupant l'ensemble des critères d'attribution de subventions. Ceci sans omettre de vérifier leur bonne attribution afin d'éviter les subventions non utilisées. Comme cela a pu se produire dans plusieurs associations à Moirans.

Parfois unies par des liens de dépendance, mairie et associations entretiennent souvent une relation confuse où chaque partenaire ne sait plus vraiment quelle est sa place. Si les associations peuvent exercer des moyens de pression, la commune peut se montrer trop passive ou trop inquisitrice en décidant des orientations. La présence d'élus dans les conseils d'administration des associations pose problème à Moirans (la Chambre Régionale des Comptes l'a rappelé au Maire dès 2000), tout comme le respect des règles liées à la commande publique. Cela est le cas pour Mosaïque dont les missions ont été transmises à Léo Lagrange, une structure nationale de grande ampleur qu'il faut faire vivre. A ce jour, comble pour une association, les habitants sont exclus de sa gestion car le Maire a refusé la mise en place d'un comité d'usagers.

La prééminence de Léo Lagrange dans des actions essentielles ne sera pas sans conséquence sur la gestion de notre commune. Car si quelquefois le regroupement peut simplifier le fonctionnement, c'est à double tranchant en raison du lien de dépendance qu'il occasionne.

